

Le test SQCEU, SVEVU

Un exercice de visualisation et d'évaluation pour collectivités durables

Les études en cours à la SCHL intitulée emploient douze caractéristiques pour définir et évaluer la « durabilité » d'une collectivité.

Vous trouverez à droite un certain nombre de collectivités promues ou vantées comme étant durables ou qui semblent avoir adopté un certain nombre de ces caractéristiques.

Qu'en pensez-vous ? Combien parmi ces collectivités sont durables ? Toutes, quelques-unes seulement ou aucune d'entre elles ? Les douze caractéristiques sont-elles correctes et complètes ?

Qu'est-ce que vous ajouteriez, enlèveriez ou réviseriez parmi les critères suivants ?

Caractéristiques d'un milieu construit durable

1. Protection du milieu naturel

Concerne les mesures particulières qui sont prises pour protéger la nature, rendre à un habitat naturel son état premier ou créer des couloirs de verdure :

- Inventaire écologique d'un habitat préalable à la conception.
- Protection des arbres, des ruisseaux, des marais et des sites de nidification. Prise en compte des résultats des études.
- Protection des espaces verts au moyen, par exemple, d'engagements de conservation.
- Utilisation d'espèces indigènes dans l'aménagement paysager.
- Couloirs de verdure et sentiers d'interprétation de la nature.

2. Densité et esthétique urbaine

Se rapporte à des concepts qui se prêtent au transport en commun et dont la rentabilité requiert une densité d'au moins 37.5 logements par hectare (15 logements à l'acre); une densité supérieure permet aussi d'accroître la quantité d'espaces verts publics. Bien des quartiers de banlieue n'ont une densité que de 10 - 17 logements par hectare (4 à 7 logements à l'acre).

3. Densification urbaine

Renvoie aux aménagements déjà viabilisés par opposition à l'aménagement de friches propres.

4. Centre de village

Dans les collectivités d'une certaine envergure, il s'agit d'aménagements mixtes et compacts articulés autour d'un centre de village ou de quartier où les gens peuvent se rassembler et peut-être aussi magasiner. Les plus grosses collectivités de ce genre comptent habituellement plus de 50 logements.

5. Économie locale

Dans les collectivités d'une certaine envergure, on encourage la création d'une économie locale afin que la population soit moins obligée de se déplacer en voiture. Ce principe dépend de certaines conditions :

- Zoner des terrains à des fins commerciales ou industrielles.
- Encourager l'entreprise à domicile.
- Prévoir des zones mixtes d'habitation et de travail (petits établissements industriels, commerciaux ou de détail en rez-de-chaussée avec logements à l'étage).
- Élaboration d'une stratégie de développement économique local.

6. Transport

Le fait d'encourager les solutions de rechange aux automobiles comme moyens de transport, telles que l'aménagement de bandes cyclables ou l'emploi de ralentisseurs de circulation :

- Concevoir le quartier en fonction de l'utilisation du transport en commun; on prévoira, par exemple, un emplacement pour un terminus principal ou un partenariat avec la société de transport.
- Rues communicantes plus étroites possédant des trottoirs et dotées de raccourcis pour les piétons.
- Emploi de techniques de ralentissement de la circulation.
- Aménagement de pistes cyclables.
- Couloirs de verdure favorisant la marche, les promenades à bicyclette et l'équitation.
- Zones résidentielles exemptes de voitures où les gens garent leur véhicule et se rendent à la maison à pied.
- Plans de réduction globale des déplacements (une méthode aussi connue sous le nom de gestion de la demande de transport).

7. Logements abordables

Les logements abordables comportent les éléments suivants :

- Comprennent logements accessoires, pavillons-jardins, garages transformés en logement, combles de garage aménagés.

- Logements prévus pour les programmes de logement abordable des gouvernements ou les groupes de logement sans but lucratif tels que *Habitat for Humanity*.
- Habitation communautaire.
- Paiement de droits d'aménagement afin de financer la construction de logements abordables ailleurs ou politique exigeant une réserve de 20 %.
- Intégration des logements abordables à l'ensemble de la collectivité.

8. Collectivités axées sur la qualité de vie

Ces collectivités « vivables », dont la définition est souvent très large, se caractérisent par des installations comme des parcs, des terrains de jeux pour enfants, une salle communautaire ou des lieux conçus à l'intention des artistes, des personnes âgées ou des jeunes.

- Parcs, terrains de jeux pour enfants, espaces non bâtis, au-delà de la proportion minimale de 5 %.
- Jardins communautaires.
- Espace pour une salle communautaire, une église ou un autre lieu de culte.
- Écoles situées au cœur de la collectivité au lieu d'être en périphérie.
- Centre pour personnes âgées, installations pour les adolescents.
- Faire une place aux arts.
- Négocier une stratégie afin de financer et de construire des installations communautaires.

9. Eaux usées et eaux de ruissellement

On fait référence ici aux méthodes de recharge pour le traitement des eaux usées et des eaux de ruissellement, comme les rigoles de drainage naturelles, l'aménagement de marais artificiels et les nouvelles technologies en matière d'eaux usées.

- Systèmes évolués de traitement des eaux usées.
- Programmes de maîtrise de la source afin d'éviter la contamination par les eaux usées.
- Rigoles de drainage naturelles remplaçant les égouts pluviaux et accroissement de la perméabilité des surfaces.
- Marais artificiels (servent à retenir les eaux de ruissellement et créent un habitat écologique).

10. Eau

Cette caractéristique couvre les aspects d'un aménagement qui concerne l'utilisation efficace de l'eau et sa réutilisation.

- Mesures visant à encourager l'utilisation efficace de l'eau.

- Réutilisation de l'eau traitée pour l'irrigation ainsi que pour les toilettes et les urinoirs (grâce à une tuyauterie double)

11. Énergie

Il s'agit d'efficacité énergétique et de production d'énergie par des moyens non traditionnels.

- Construction éconergétique.
- Conception pour une utilisation passive ou active de l'énergie solaire.
- Installations de chauffage et de climatisation à distance (cogénération).
- Extraction géothermique (des tuyaux dans le sol extraient la chaleur ambiante pour fournir du chauffage ou de la climatisation).
- Autres formes de production locale d'énergie.

12. Les 3 « R »

Il s'agit d'encourager le recours aux trois R au sein d'un ensemble d'habitation (réduire, réutiliser, recycler) en faisant appel à des matériaux de construction écologiques, à des processus internes de recyclage ou au recyclage des déchets de construction.

- Processus internes de recyclage des déchets domestiques.
- Niveau élevé de recyclage des déchets de construction.
- Compostage communautaire.
- Utilisation de matériaux de construction non dommageables pour l'environnement.
- Utilisation de matériaux locaux.

Pour chacune des 10 collectivités suivantes, nous avons donné un élément lié à chacune des douze caractéristiques.

Ces éléments sont présentés dans le même ordre que les caractéristiques.

À l'aide des renseignements fournis, essayez ce qui suit pour les collectivités susmentionnées.

Parcourez ensemble les images et les éléments.

Faites-vous une opinion sur cette collectivité.

Essayez de répondre à cette question : « Est-ce une collectivité durable ? » (répondez oui, non ou pas suffisamment d'information pour trancher).